

## Présidence

147 rue de l'Université  
75 338 Paris Cedex 07 - France  
Tél. : + 33 1 (0)1 42 75 90 00  
Fax : + 33 1 (0)1 47 05 99 66  
[www.inrae.fr](http://www.inrae.fr)

### DEC20093DAJ

## Décision du 01/04/2020 portant délégation de signature au sein de la Direction de la Coordination des Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche (DCSDAR)

### Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3, R. 831-6 et R. 831-8,

Vu le décret du 20 juillet 2016 (JO du 21 juillet 2016) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut National de la Recherche Agronomique, à compter du 27 juillet 2016,

Vu le décret n°2019-1046 du 10 octobre 2019 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, notamment son article 17,

Vu la délibération du 13 octobre 2016 portant délégation de pouvoir au profit du Président de l'INRA par le Conseil d'Administration de l'INRA,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (note de service n°2020-01) portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 19 mars 2020, portant nomination de Mme Marie-Claude PAULIEN en qualité de Directrice de la Direction de la Coordination des Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche (DCSDAR) pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020,

### Décide :

#### Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Claude PAULIEN, Directrice de la Direction de la Coordination des Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche (DCSDAR), dans les champs de compétences relevant de sa direction tels que définis par la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (note de service n°2020-01) susvisée, en ce qui concerne d'une part, la coordination de l'organisation des Services d'Appui à la Recherche (SDAR) et d'autre part, la politique patrimoniale de l'établissement et les investissements immobiliers, et notamment pour :

- tous les actes notariés ou administratifs d'acquisition, de vente, d'échange, ou portant concession de servitude,
- tous baux et conventions d'occupation ayant la même forme, ou sous seing privé,
- toutes promesses de vente ou d'achat,
- tous mandats,
- la certification conforme des copies de ces documents et toutes correspondances ayant trait aux opérations en cause,
- tous actes relatifs à la protection physique des sites et des biens par les Centres.

#### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claude PAULIEN, la même délégation est accordée à Mme Gitane XAVIR-MARCHAND, Ingénieure de recherche à la DCSDAR.

**Article 3 :**

La présente décision est publiée par voie d'affichage au Centre-siège d'INRAE ainsi que dans les locaux de la DCSDAR.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Le Président de l'Institut national de recherche pour  
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN